



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-734

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

75-2022-10-11-00016 - arrêté modificatif concernant les membre Sgen-CFDT
ET DASCO du CDEN (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2022-10-11-00016

arrêté modificatif concernant les membre
Sgen-CFDT ET DASCO du CDEN

**Arrêté préfectoral n°
modifiant l'arrêté préfectoral n° 75-2020-10-13-005 du 13 octobre 2020
portant renouvellement des membres
du conseil de l'éducation nationale dans le département de Paris**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation et, notamment, ses articles R.235-12 à R.235-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2020 portant répartition des sièges au conseil de l'éducation nationale dans le département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-10-13-005 du 13 octobre 2020 modifié, portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu le courrier daté du 19 septembre 2022 du recteur de l'académie de Paris relatif au renouvellement d'un représentant de l'organisation syndicale Sgen-CFDT et d'un représentant de la direction des affaires scolaires siégeant au sein du conseil départemental de l'éducation nationale de Paris ;

Sur proposition du recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le titre II de l'arrêté préfectoral n° 75-2020-10-13-005 du 13 octobre 2020 est modifié en ce qui concerne le représentant de l'organisation syndicale Sgen-CFDT :

AU TITRE DES PERSONNELS

Mme Sandra DUPONT, titulaire, est désignée en remplacement de Mme Evelyne CLAVIER.

Article 2 : Le titre IV de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 75-2020-10-13-005 du 13 octobre 2020 est également modifié, au titre des personnalités nommées en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel :

AU TITRE DES PERSONNALITES

Mme Natacha HILAIRE, titulaire, de la direction des affaires scolaire, est désignée en remplacement de Mme Delphine HAMMEL.

.../...

Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2020 restent inchangées.

Article 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le recteur de l'académie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : <http://www.ile-de-france.gouv.fr>.

Paris, le 11 octobre 2022

**Le préfet,
et par délégation**

signé

Christophe AUMONIER